

Intervention lors de l'adoption du rapport EPU de la Tunisie
Nations Unies, Genève – 21 septembre 2017
ECPM / CTCPM

Ensemble contre la Peine de mort (ECPM) et la Coalition Tunisienne contre la Peine de mort (CTCPM) se félicitent de l'adoption du rapport du Groupe de travail sur l'Examen Périodique Universel (EPU) de la Tunisie par le Conseil des droits de l'Homme.

Nos organisations se réjouissent que la Tunisie ait accepté un grand nombre de recommandations et plus spécifiquement celles l'invitant à entamer des démarches pour abolir la peine de mort.

La Tunisie s'est ainsi engagée à « *étudier la possibilité d'abolir la peine de mort* », à « *songer à abolir la peine de mort, conformément à la nouvelle réalité du pays* » et à « *commuer toutes les condamnations à la peine capitale en peines d'emprisonnement* ».

Nos organisations notent aussi avec satisfaction que lors de l'Examen, la délégation a affirmé sa volonté de consulter toutes les parties prenantes. Elles appellent les autorités tunisiennes à entreprendre des démarches en ce sens et se tiennent à leur disposition pour échanger sur les meilleures pratiques.

Néanmoins, la Tunisie aurait pu accepter plus de recommandations l'amenant à aller dans le sens de l'abolition. La Tunisie devrait renforcer son engagement en faveur de la Résolution des Nations Unies pour la mise en place d'un moratoire universel sur la peine de mort dans une démarche plus globale en ratifiant le Protocole au Pacte International sur les droits civils et politiques relatif à l'abolition de la peine de mort.

Nos organisations regrettent vivement que la Tunisie ait simplement noté et non pas accepté les recommandations qui l'invitaient à ratifier ce Protocole.

Depuis 1991, la Tunisie applique un moratoire de facto. Cependant, le Code pénal prévoit son application pour certains crimes et les juges continuent de prononcer des condamnations à mort. Or, entre 2015 et 2016, le nombre de condamnations à mort est passé de 4 à 44.

Convaincus que l'abolition de la peine de mort contribue à promouvoir la dignité humaine et le développement progressif des droits de l'homme nos organisations appellent la Tunisie à mettre en œuvre les recommandations qu'elle a acceptées, à continuer de voter en faveur d'un moratoire universel et à poursuivre ses efforts pour aller par étapes vers l'abolition de la peine de mort. Nos organisations invitent la Communauté internationale à l'accompagner sur ce chemin.